

## A LIRE DANS CE NUMERO

Les profits élevés et non les salaires font hausser les prix et multiplier les chômeurs .....	P. 2
Un lock-out qui coûte cher à la Coopérative agricole .....	P. 3
En marge des élections fédérales .....	P. 4
Les positions de la CTCC sur l'éducation à tous ses degrés et l'assurance-santé .....	P. 5
Votre Syndicat est officiellement reconnu .....	P. 6
Hausse de 14c l'heure .....	P. 7
English Page .....	P. 8



Vol. XXXIV — No 5

Ottawa, 7 février 1958

# GREVE GAGNEE CHEZ ROSITA

## Une grève qui finit bien!



Mlle Suzanne St-Jacques et M. Marcel Mackie sont tout heureux du dénouement de la grève chez Rosita. Ces deux employés qui, avec Mlle Huguette Boissé et M. Léopold St-Cyr, avaient été congédiés pour activités syndicales, reprennent leur emploi en conservant tous leurs droits acquis précédemment et en obtenant l'ancienneté préférentielle tout comme les autres grévistes sur les autres employés.

**L'employeur reconnaît le syndicat — Les syndiqués congédiés pour activités syndicales sont réembauchés — La préférence syndicale est accordée aux grévistes et une convention est signée.**

Les quelque 60 employés de Rosita Hosiery de Montréal qui avaient déclaré la grève le 11 novembre dernier à la suite du congédiement de 4 de leurs confrères de travail pour activités syndicales et la mise à pied de 25 autres employés, sont retournés au travail, mardi matin, le 4 février, la tête haute, parce que leur solidarité a vaincu la résistance patronale et leur a apporté la reconnaissance de leur syndicat et la signature d'une convention collective de travail.

Comme le faisaient remarquer les divers orateurs à l'assemblée de lundi matin, MM. Angelo Forte, président de la Fédération du Vêtement, M. Jean-Noël Godin, agent d'affaires et M. François Krakowski, organisateur de la CTCC, c'est la solidarité et la fraternité des travailleurs canadiens-français, hongrois, allemands et polonais de cette entreprise qui ont permis de venir à bout de la résistance de l'employeur. Les grévistes qui luttaient non pas pour des augmentations de salaire ni des conditions de travail améliorées, mais pour la seule reconnaissance de leur association, ont mené courageusement la bataille avec l'assistance de la CTCC, de ses organisateurs, MM. Rosaire Mallette et les frères Arthur et Maurice Lapointe ainsi que des secours du Fonds de Défense professionnelle; les syndicats affiliés à la Fédération du Vêtement ont aussi soutenu les grévistes dans leur grève.

### L'entente de grève

L'entente préalable à la conclusion d'une convention collective de travail et signée par les deux parties prévoit le réembauchage de tous les grévistes qui conserveront tous leurs droits acquis y compris leur droit d'ancienneté.

Il est entendu qu'à compter de lundi, le 3 février, ils seront tous rappelés au travail pendant la semaine aux mêmes opérations et sur les mêmes machines.

La compagnie a aussi accepté de reprendre à son emploi les quatre employés congédiés pour activités syndicales: Mlles Suzanne St-Jacques et Huguette Boissé et MM. Marcel Mackie et Léopold St-Cyr, de même que les 25 employés mis à pied.

### Ancienneté préférentielle

Le retour au travail qui s'effectue sans discrimination par suite de la grève prévoit en outre que pour une période de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la convention, tous les grévistes retournant au travail auront un droit absolu d'ancienneté préférentielle sur tout autre employé et les renvois, pour manque de travail, les promotions, les démissions, les transferts devront être déterminés par ce droit d'ancienneté préférentielle en faveur des grévistes en ceci, à l'exclusion de toute autre considération.

Les procédures entreprises de part et d'autres sont abandonnées et l'union se réserve le droit de demander un certificat de recon-

(Suite à la page 7)

## Le mémoire sur l'éducation présenté le 12 février

La CTCC, conjointement avec la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ), présentera son mémoire sur l'éducation au Surintendant de l'Instruction publique, M. Omer-Jules Desaulniers, le 12 février prochain.

La présentation de ce mémoire qui a été adopté par le Bureau confédéral de la CTCC et dont la rédaction avait été confiée à M. Arthur Tremblay de l'université Laval de Québec, se fera dans le bureau du Surintendant, à l'Hôtel du Gouvernement à Québec.

Le mémoire veut exprimer les principales inquiétudes du mouvement ouvrier en face du problème de l'Instruction à tous ses niveaux ainsi que l'orientation souhaitée dans ce domaine.

Le mémoire fera état de la relation qui existe actuellement entre le chômage et la scolarité ainsi que la mobilité de la main-d'oeuvre en regard du niveau d'Instruction.

Le mémoire lui-même, comme on le sait, portera sur la fréquentation scolaire et la gratuité de l'enseignement ainsi que sur la démocratisation des principaux organismes qui régissent nos écoles publiques.

# LES PROFITS ELEVES ET NON LES SALAIRES FONT HAUSSER LES PRIX ET MULTIPLIER LES CHOMEURS

La situation de l'embauchage à l'heure actuelle au Canada et aux Etats-Unis, les déclarations d'un homme d'affaires éminent ainsi que la demande des ouvriers de l'automobile de partager les profits des compagnies qui les emploient, nous fournissent à l'heure actuelle une ample matière à réflexion.

A l'heure actuelle, l'état du chômage au Canada et aux Etats-Unis semble prendre des proportions catastrophiques. Environ 800,000 Canadiens se cherchent actuellement un emploi et l'on prédit que ce nombre atteindra un million au mois de mars prochain.

Mais le chômage n'est en somme qu'un résultat: l'industrie en général renvoie des travailleurs parce qu'elle n'en a plus besoin pour produire, parce que ses stocks sont trop élevés, et parce que la demande de produits dépasse l'offre.

Les hommes d'affaires disent que les consommateurs résistent aux prix élevés, ce qui veut dire qu'ils n'ont plus les moyens de payer, à même leur revenu actuel, les produits qui sont à leur disposition, même s'ils en ont besoin. Les consommateurs, espérant une baisse de prix, attendent le moment propice pour acheter.

On pourrait donc dire sommairement, à l'heure actuelle, que les prix dépassent les revenus des consommateurs.

Il y a bien encore des consommateurs qui sont capables de faire face aux prix actuels, ce sont ceux dont les revenus sont assez élevés pour acheter une nouvelle voiture, un téléviseur, des meubles, une maison, etc. Mais plus nombreux sont les consommateurs qui résistent parce que leur revenu est moins élevé et ces consommateurs se recrutent chez les salariés dont les revenus n'ont pas augmenté aussi vite que les prix et qui ne peuvent pas profiter de la grande productivité de la nation canadienne.

## Salaires et prix

Lundi dernier, M. Harold Roy Crabtree, président de Woods Manufacturing et président de Primary Textiles Institute, et président du comité exécutif de la Chambre de Commerce du Canada, déclarait à Montréal, ce qui suit: "Les gages et salaires augmentent plus vite que la productivité."

Cette déclaration formule en termes précis la vieille rengaine des porte-parole des grandes corporations que les salaires augmentent dans des proportions que ne justifie pas la production créée par les travailleurs en usine.

D'après eux, les travailleurs sont à "tuer la poule aux oeufs d'or".

Heureusement, les statistiques fédérales démontrent la fausseté de ces assertions. Voici d'ailleurs le pourcentage que représentent les salaires par rapport à la valeur nette de la production, d'après le General Review of the Manufacturing Industries of Canada (DBS):

Année	% du coût de la main d'oeuvre dans le coût de la production	Année	% du coût de la main d'oeuvre dans le coût de la production
1924	37.6	1939	34.0
1925	37.4	1940	35.0
1926	37.0	1941	37.6
1927	35.8	1942	40.7

1928	35.0	1943	42.0
1929	34.3	1944	40.2
1930	34.6	1945	40.1
1931	33.2	1946	38.4
1932	33.7	1947	37.6
1933	32.3	1948	38.0
1934	32.7	1949	36.8
1935	34.6	1950	35.0
1936	34.0	1951	35.4
1937	34.8	1952	36.5
1938	34.9	1953	36.8

Les chiffres ci-dessus démontrent clairement que le pourcentage des salaires par rapport à la production n'a que très peu varié dans les 30 dernières années. La moyenne pour la période 1924 à 1953 s'établit à 36.2, c'est-à-dire à peu près le même chiffre qu'en 1953. En fait, le pourcentage était légèrement plus élevé au cours des années 1924-25-26 qu'en 1953.

Avec l'avènement de l'automatisation et le développement des techniques de production, qui diminueront le pourcentage d'ouvriers nécessaires à une industrie pour produire autant, le pourcentage des salaires, par rapport à la production, ira certainement en diminuant.

## Un exemple: l'industrie de l'acier

Pour savoir si ce sont les salaires qui font monter les prix ou si ces derniers s'enflent par suite d'autres pressions comme celle des profits, calculons combien il faut d'heures de travail pour faire une tonne d'acier: les chiffres que nous allons citer ont été préparés par M. Otis Brubaker, directeur des recherches des United Steel Workers of America pour le compte d'un comité sénatorial chargé de faire enquête sur la hausse du prix de l'acier.

En 1956, il fallait 15.9 heures de travail pour produire une tonne d'acier; en 1957, par suite de l'augmentation de la productivité, il ne fallait plus que 15.2 heures de travail pour produire la même quantité, ce qui équivaut à une économie de \$2.55 la tonne par suite de l'augmentation de la productivité.

Or, en 1957, les salaires et autres bénéfices marginaux des ouvriers de l'acier ont augmenté de 0.16½ cents l'heure. En multipliant ce chiffre par 15.2 heures, le coût de l'augmentation de l'acier, par tonne, égale \$2.51.

Il est donc évident que si les salaires ont augmenté de \$2.51 par tonne et que si l'augmentation de la productivité a réduit ce coût de \$2.54, l'augmentation du prix de l'acier imposé par les aciéries n'a pas été causée par l'augmentation des salaires.

Au contraire, en augmentant les salaires de 0.16½ l'heure, les aciéries auraient pu réduire leur acier de quatre cents la tonne et réaliser les mêmes profits.

## La course aux profits

Mais qu'ont fait les aciéries? Elles ont augmenté le prix de l'acier de \$6.00 la tonne en lançant une grande campagne à la radio, à la télévision et dans les journaux capitalistes, en accusant les unions ouvrières d'être la cause de l'augmentation du coût de l'acier.

C'est facile à dire et c'est facile à faire croire aussi quand on dispose de tous les grands moyens de communications. Il n'est pas jusqu'aux chômeurs qui, à l'heure actuelle, ne sont pas exempts des effets de cette propagande mensongère des grandes corporations: "c'est parce que les salaires sont trop élevés que la compagnie est obligée de me renvoyer," répète le chômeur.

Pourtant, à la lumière des faits, c'est le contraire qui est vrai: malgré l'augmentation de la productivité, les travailleurs ne profitent pas plus des profits de l'économie canadienne qu'en 1924. Ce sont, au contraire, les corporations qui empochent le plus clair des bénéfices.

En 1954-55, d'après le Financial Post, les profits ont augmenté de 63.8 p. 100 dans les mines, carrières et puits de pétrole; de 9.6% dans les boissons et aliments; de 250% dans les textiles; de 26.4% dans le bois et le papier; de 48.7% dans le fer et l'acier; de 73.1% dans les métaux non ferreux; de 39.3% dans les appareils électriques; de 31.4% dans les produits minéraux non métalliques; de 33% dans les produits chimiques; de 37.1% dans les produits manufacturés; de 34% dans les transports, entreposage et communications; de 30.4% dans le commerce de gros et de 42% dans le commerce de détail.

## Et le chômage...

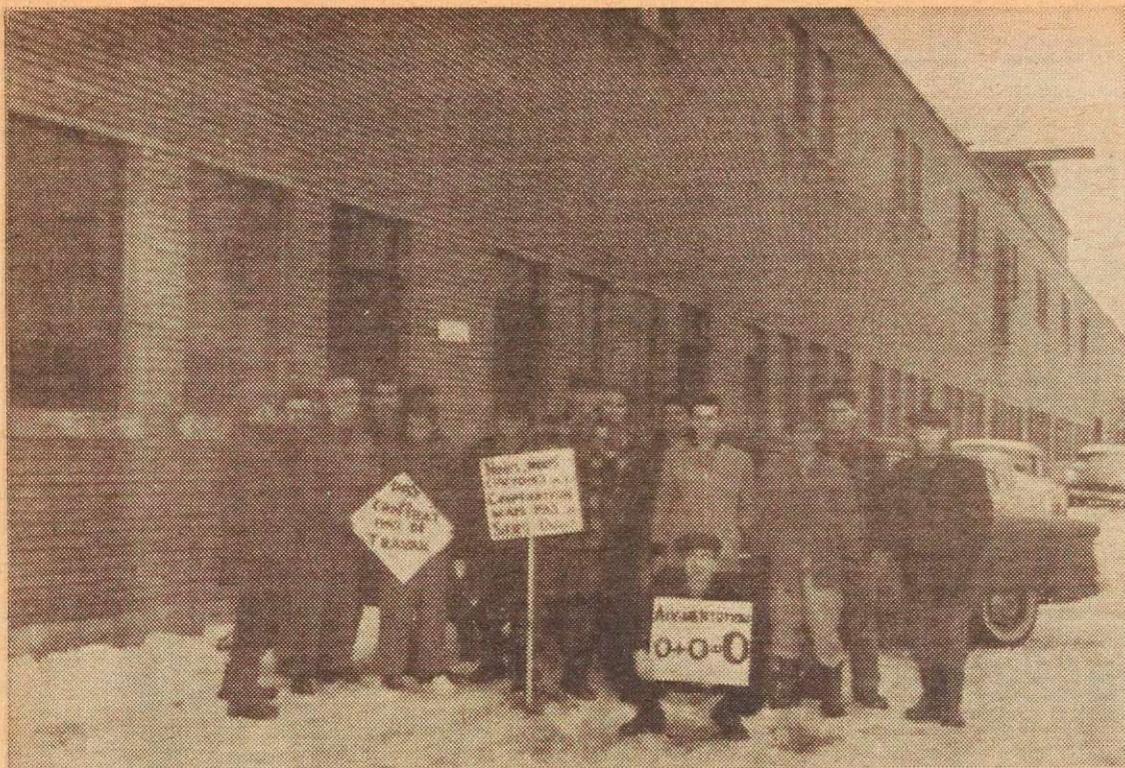
Les profits quand ils sont distribués sous la forme des dividendes vont à une fraction infime des consommateurs qui, parce que leurs besoins sont satisfaits n'achètent pas davantage et ne rendent pas solvables des besoins qui pourraient se manifester sur le marché si cet argent était mieux réparti entre les divers agents de la production; et quand les profits ne sont pas distribués, ils sont, ou gardés en réserve ou réinvestis dans le système producteur sous la forme d'agrandissement d'usines, d'outillage perfectionné qui réduiront probablement les besoins de main-d'oeuvre pour une même production.

Le tout se traduira par une contraction de la demande des consommateurs parce que ces derniers n'ont pas un pouvoir d'achat suffisant; la contraction de la demande se traduira, elle, par des mises à pied, du chômage.

C'est donc dans ces perspectives que vient s'insérer la demande que font actuellement les travailleurs de l'automobile aux Etats-Unis qui veulent participer aux profits des compagnies et qui veulent en outre qu'une partie des profits des compagnies soient retournée aux consommateurs sous la forme de prix réduit.

Cette formule tout en permettant de distribuer plus de pouvoir d'achat aux travailleurs, ce qui activera la demande, permettra en outre à des tranches nouvelles des consommateurs de pouvoir se présenter comme consommateurs solvables sur le marché de l'automobile.

Nous ne pouvons donc qu'applaudir aux efforts de ces travailleurs qui tentent de mettre à point une formule destinée à améliorer leur sort et celui de tous les consommateurs.



Groupe de piqueteurs devant les immeubles de la Coopérative Agricole de Granby. On remarque sur l'une des pancartes que les grévistes "croient en la coopération, mais pas à sens unique".

## GRANBY

# UN LOCK-OUT QUI COUTE CHER A LA COOPERATIVE AGRICOLE

60,000 poussins détruits par les employeurs qui font un lock-out afin de forcer les syndiqués à accepter leurs conditions — Un tribunal qui siège sans la présence des représentants syndicaux et qui n'entend pas la preuve syndicale avant de rendre sa sentence.

La Coopérative Agricole de Granby vient de s'imposer des pertes considérables en fermant ses portes à ses employés qui réclamaient des améliorations à leurs conditions de travail et de salaire.

L'événement est survenu le 26 janvier dernier alors que le gérant de la Coopérative agricole, M. Parizeau, réunissait les syndiqués et leur offrait des contrats individuels comme condition de leur retour au travail, le lendemain matin.

Les syndiqués, au nombre de 125, ont refusé de se rendre aux exigences patronales et, en guise de représailles, ils ont immédiatement installé des lignes de piquetage autour des établissements et des terrains de la coopérative qui occupent plusieurs arpents carrés dans la ville de Granby.

Il faut dire que ce lock-out et cette grève surviennent à l'expiration de la limite de 14 jours après la publication d'une sentence arbitrale majoritaire que les syndiqués ont rejetée.

### Des pertes

La Coopérative, en fermant ses portes à ses employés, a encouru des pertes assez élevées: en fin de semaine dernière, 60,000 poussins dernièrement éclos ou à éclore prochainement des incubateurs de la Coopérative ont été détruits parce que la Coopérative ne pouvait en faire livraison aux destinataires par suite de l'installation des lignes de piquetage. De leur côté, les dirigeants syndicaux affirment que la Coopérative a posé ce geste dans le but de soulever l'opinion publique contre les travailleurs. Les locaux de la Coopérative sont assez spacieux pour contenir des milliers de poussins tandis que le personnel de bureau et d'autres em-

ployés qui ont accès aux établissements de la Coopérative pouvaient prendre soin de ces poussins. Il s'agit là d'une perte d'environ \$10,000.00.

### Le différend

Le différend remonte au 31 août 1957 alors que le Syndicat avait demandé des amendements à la convention collective existante, dont une réduction de la semaine de travail avec compensation ainsi qu'une augmentation de salaire et une clause de boni de vie chère.

Non seulement, la Coopérative refusa-t-elle de se rendre aux demandes syndicales, mais voulut-elle enlever des droits acquis au cours de négociations précédentes comme la garantie de la semaine de travail.

Les travailleurs recoururent à la conciliation et à l'arbitrage. La sentence arbitrale majoritaire fut prononcée contre les travailleurs qui voulurent obtenir davantage par la voie de négociations post-arbitrales. La Coopérative refusa net et servit un ultimatum aux employés: Signez à nos conditions ou quittez notre emploi. On connaît le reste.

### Le "timing" du lock-out

La décision arbitrale a été rendue publique, le 10 janvier dernier; après cette date, la Coopérative donna jusqu'au 24 janvier au syndicat pour accepter la sentence ou la rejeter. Le syndicat, qui refusait la sentence, voulait encore négocier. Le samedi 25 janvier, la Coopérative réunissait les syndiqués et leur déclarait que le contrat de travail était périmé, que le syndicat n'existait plus et que chaque employé devait signer un contrat individuel s'il voulait avoir du travail, le lundi matin 27 janvier.

Pourquoi une telle précipitation de la part de la Coopérative?

C'est qu'elle voulait agir rapidement pendant que sa force économique est à son meilleur. En hiver, en effet, les affaires vont au ralenti à la Coopérative, on y fabrique moins de lait en poudre, moins de fromage, on y vend moins de machines aratoires, on y reçoit moins d'oeufs, le personnel est réduit, etc. Par contre, le printemps et l'été sont des saisons fort actives. La Coopérative, par un coup de force, pensait en arriver à une entente rapide et peu coûteuse; soulignons que la Coopérative avait entraîné les négociations en longueur l'automne dernier, refusant même de négocier pendant les vacances de son gérant, M. Parizeau.

Par ailleurs, pendant les séances d'arbitrage, en décembre dernier, le syndicat dut demander la remise des séances par suite de la maladie de Me Jean-Paul Geoffroy. Le président du tribunal, Me Dionne de Québec, sur les directives de M. Cyprien Miron, directeur du Service de Conciliation et d'Arbitrage, ordonna la tenue des séances quand même et le tribunal siégea sans la présence des représentants syndicaux.

On conçoit facilement que la sentence rendue fut défavorable aux syndiqués et que ces derniers étaient peu pressés d'accepter des recommandations faites par des arbitres qui n'avaient entendu que les seules preuves patronales.

Le moral des 125 grévistes est excellent; les travailleurs de la région de Granby appuient les grévistes tandis que la population se demande comment il se fait qu'une entreprise comme la Coopérative Agricole dont le chiffre d'affaires s'est élevé à plus de \$11,500,000.00 l'an dernier peut refuser d'améliorer le sort de ses employés quand elle n'hésite pas à absorber des pertes comme elle le fait actuellement.

## Les droits démocratiques des citoyens ont été restreints selon LE RASSEMBLEMENT

Dans un communiqué remis à la presse, le Rassemblement vient de signaler que dès les premiers mois de 1958, les représentants élus du peuple ont restreints les droits démocratiques de la population à deux niveaux différents.

Voici le texte des protestations du Rassemblement :

1.—Le Conseil municipal de Montréal a adopté une résolution demandant à la Législature de modifier le pourcentage du vote requis pour rendre valides certaines décisions majeures du dit Conseil.

A la veille du jour où cette modification de la Charte municipale de Montréal sera considérée par la Législature, le Rassemblement proteste avec véhémence contre pareille mesure, dont l'effet est de donner à un groupe de conseillers municipaux des pouvoirs plus grands qu'il n'en avait reçu de l'électorat. De la sorte, le législateur donnerait rétroactivement à l'élection montréalaise d'octobre 1957 un sens qu'elle n'avait pas alors.

2.—La Législature de Québec a adopté une loi aux termes de laquelle les procédures en contestation des élections municipales et scolaires seront entendues par la Cour du Magistrat plutôt

que par la Cour Supérieure, et cela sans appel.

Cette loi a pour effet d'empêcher les citoyens, dans des causes politiques, de faire valoir leurs droits devant des tribunaux où la politique est moins influente. Pareille législation est d'autant moins admissible que le même gouvernement, au cours de l'enquête Caron sur la corruption municipale à Montréal, a modifié la loi provinciale précisément pour donner un droit d'appel à ceux que l'enquête devait trouver coupables.

L'utilisation faite par le Premier Ministre, au cours du débat sur la loi, du nom de l'archevêque de Québec est clairement abusive, et ne saurait en aucune manière donner de la force à une mesure qui, en plus d'être anti-démocratique, est probablement anticonstitutionnelle en ce qu'elle réduit les pouvoirs que les juges de la Cour Supérieure avait reçus de l'Acte de l'Amérique du nord britannique en 1867.

## Plus de 100 participants aux journées d'études de la Fédération du Textile

Plus de 100 participants ont pris part, en fin de semaine aux journées d'études organisées par la Fédération Nationale du Textile en l'église Ste-Marguerite de Magog.

Des représentants de tous les syndicats affiliés à la Fédération ont assisté à ces réunions qui portaient sur la convention collective de travail, sur les différentes clauses qu'elle doit renfermer ainsi que sur les négociations en général.

M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile et M. Marius Bergeron directeur du Service technique de la CTCC ainsi que M. Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'Education de la CTCC, ont dirigé les discussions.

Les délégués ont manifesté le désir de tenir de semblables journées afin d'étudier l'opportunité et la possibilité d'établir un fonds spécial à l'intérieur de la Fédération du Textile pour accorder des bourses d'études à des fils de tisserands qui veulent poursuivre leurs études mais qui en sont empêchés par le manque d'argent.

## Publications du Service d'Education

Le Service d'Education de la CTCC vient de publier deux feuillets destinés à faire mieux comprendre aux membres le fonctionnement d'un syndicat. Ces feuillets peuvent être distribués aux membres au cours des assemblées générales ou encore servir à initier les nouveaux membres d'un syndicat sur les rouages d'un syndicat.

COMMENT FONCTIONNE UN SYNDICAT et OÙ VONT VOS COTISATIONS SYNDICALES sont en vente au prix de \$2.00 le cent au bureau de la CTCC à Québec, 155 est, boulevard Charest, ou à Montréal, 8227, boulevard St-Laurent.

Sur le réseau français de Radio-Canada

## "La Vie Ouvrière"

tous les lundis soir  
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:  
JEAN-PAUL LEFEBVRE  
GEORGE LAHAISE : réalisateur

COMMENTATEUR:  
PHILIPPE  
VAILLANCOURT

A la Standard Telephones & Cables

# La compagnie obligée de retirer son injonction contre le syndicat

Jeudi dernier la Standard Telephones & Cables a été obligée de retirer l'injonction intérimaire qu'elle avait obtenue contre le syndicat de ses employés en grève, le 13 janvier dernier.

L'injonction qui avait été accordée par le juge St-Germain le 13 janvier souffrait d'un vice de forme et l'avocat de la compagnie, Me Shatner, s'est désisté au nom de ses clients, avant même que le tribunal n'entende la version du syndicat qui était représenté par Me Marc Lapointe.

Cette injonction défendait le piquetage illégal sur et aux alentours des propriétés de la compagnie; prohibait tout acte signifiant menace ou intimidation contre la compagnie, ses affaires et ses employés; prohibait également tout acte signifiant propagande, directives, avis en faveur d'une grève ou d'un arrêt de travail auprès des employés

ainsi que tout acte signifiant un empêchement d'entrer ou de sortir de la marchandise.

Comme on le voit, cette injonction accordée par le juge St-Germain ne laissait aucune latitude aux syndiqués pour mener à bien leur grève qui dure depuis le 9 janvier dernier. Les grévistes ne pouvaient pas adresser la parole aux employés de bureau qui entrent sur le terrain de la compagnie et les dirigeants du syndicat n'avaient pas la latitude de donner des avis aux grévistes.

Le syndicat allait plaider au mérite cette injonction quand l'avocat de la compagnie, Me Shatner, s'est désisté.



M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie, annonçant aux grévistes de Standard Telephones & Cables de Montréal, que la compagnie a dû retirer l'injonction qu'elle avait prise au début de la grève. Les piqueteurs peuvent maintenant distribuer des circulaires et tenter de dissuader les employés de bureau d'entrer au travail. Au centre de la photo, on remarque Mlle Madeleine Philips, présidente du Syndicat et M. Roger McGinnis, directeur de la grève.

## Le mois de l'éducation

Pour faire suite à l'article paru la semaine dernière au sujet du Mois de l'éducation à la télévision et à la radio, voici les dates définitives des différents programmes que nous n'avions pu préciser à ce moment.

Les enquêtes sur la responsabilité des parents dans l'instruction de leurs enfants passeront à l'émission de télévision **CARREFOUR** du mardi 11 au vendredi 14 février, et, la semaine suivante, du mardi 18 au vendredi 21 février.

L'étude de l'enseignement dans le monde, par René Lévesque à **POINT DE MIRE**, est fixée au dimanche 16 février, à 10 h. 30 du soir à la télévision.

Dimanche, le 23, à la télévision, et lundi, le 24, à la radio, le programme **RENCONTRE** présentera Mgr Descarie, président de la Fédération des collèges classiques.

L'émission **C'EST LA VIE** sera consacrée à l'éducation, le 25 février.

De plus, un forum public sur la **CONFEDERATION**: autonomie ou centralisation culturelle, sera radiodiffusé directement de l'université d'Ottawa, de 8 h. 30 à 10 h. du soir, mercredi, le 26 février, au réseau français.

Enfin les **IDEES EN MARCHÉ**, jeudi, 27 février, à la télévision et vendredi 28 février, à la radio, mettront le point final au **MOIS DE L'EDUCATION**.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom .....

Adresse .....

DECOUPER ET POSTER

## En marge des élections fédérales

Nous aurons donc des élections fédérales, le 31 mars prochain. Ainsi en a décidé le gouvernement conservateur qui administrait le Canada depuis le 10 juin dernier.

En annonçant la dissolution des Chambres, le premier ministre, le Très Hon. Diefenbaker a déclaré qu'il voulait obtenir une majorité confortable lui permettant de passer les mesures préconisées par son parti. L'on sait qu'à l'heure actuelle, le gouvernement est minoritaire et qu'il lui faut compter sur l'appui d'un deuxième parti pour faire adopter les mesures qu'il présente.

Immédiatement après les élections, nous avons dit qu'il s'agissait là d'une situation idéale parce que le gouvernement devrait tenir compte des vœux des électeurs et non pas gouverner à sa guise. Les quelques mesures qui ont été adoptées à la Chambre des Communes au cours de la dernière session ont permis de constater qu'un gouvernement dont la majorité est chancelante doit tenir compte de l'opinion publique qui se manifeste par les votes donnés à tous les partis politiques.

Ainsi nous avons eu des réductions d'impôt, des pensions aux vieillards augmentées, des crédits plus abondants à l'habitation. Tous les partis ont voté en faveur de ces mesures et si les orateurs des partis de l'opposition ont critiqué le gouvernement, ce n'est pas parce que

ce dernier les ont proposées, mais bien parce qu'ils croyaient que le gouvernement n'allait pas assez loin.

Le gouvernement Diefenbaker ne peut donc pas dire qu'il a été empêché d'appliquer son programme à cause de l'opposition des autres partis.

Nous croyons plutôt que s'il allait obtenir une majorité confortable lors des prochaines élections, il craindra moins la censure de l'opinion publique et que son attitude se raidira: les partis de l'opposition ou les gouvernements faibles n'ont souvent plus les mêmes opinions quand ils peuvent gouverner à leur guise.

Voici d'ailleurs comment ont voté les partis politiques de 1953 à 1957 sur des questions intéressant les ouvriers:

DATE	MOTION	SUJET	VOTES
25 mai 1954	PSD (CCF)	Retenue syndicale volontaire et révoicable.	PSD-CCF POUR LIB. Contre P.C. Contre
8 février 1955	PSD (CCF)	Retenue syndicale volontaire et révoicable.	POUR (Contre 113 Contre 20) (Pour 7 Pour 11)
15 février 1955	PC	Travail égal, salaire égal.	POUR (Contre 106 Pour 12)
27 juillet 1956	PSD (CCF)	Vacances annuelles payées: en vue d'assurer à tous les salariés du Canada qui tombent sous la juridiction fédérale d'au moins deux semaines de congé payées après un an de service.	POUR Contre Contre
29 janvier 1957	PSD (CCF)	Retenue syndicale volontaire et révoicable.	POUR Contre (Pour 25 Contre 4)
28 mars 1957	PSD (CCF)	Pensions de vieillesse — amendement au budget critiquant le gouvernement pour avoir refusé de porter les pensions de vieillesse à \$75 par mois ainsi que le permettrait l'accroissement de notre revenu national de 1949.	POUR Contre Contre

Libéraux et conservateurs ont également voté contre l'augmentation des allocations familiales à \$8.00 pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie; ils ont également voté contre l'établissement d'un plan complet d'assurance-santé, contre la diminution du taux de l'intérêt

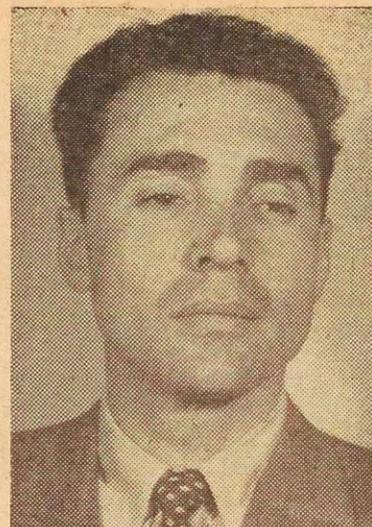
sur les prêts à l'habitation, contre la diminution des taux d'intérêts sur les prêts effectués par les compagnies de finance, etc.

Tout comme l'ancien gouvernement libéral à Ottawa, tout comme Duplessis à Québec, le gouvernement conservateur ou

PSD ou créditiste qui sera élu, s'il l'est avec une forte majorité, aura tendance à oublier ses promesses d'élections.

Quel que soit le prochain parti au pouvoir, il devra rencontrer une opposition forte, sinon, les revendications populaires resteront lettre morte.

## Ils parleront de l'éducation et de l'assurance-santé



De gauche à droite, M. Gérard Picard, président général de la CTCC; M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC; M. Roger Mathieu, vice-président; M. Angelo Forte, vice-président

et Mlle Jeanne Duval, vice-présidente de la CTCC, qui seront les invités lors de la soirée d'études du 18 février prochain, au Conseil central de Montréal.

## Les positions de la CTCC sur l'éducation à tous ses degrés et d'assurance-santé

La soirée d'études du 18 février prochain, au Conseil central de Montréal, ne devrait pas manquer de soulever un grand intérêt puisque les principaux dirigeants de la CTCC feront l'analyse des positions de la CTCC sur l'éducation aux niveaux primaire, secondaire et universitaire et sur l'assurance-santé.

Le président général de la CTCC, M. Gérard Picard ainsi que M. Jean Marchand, secrétaire général seront entourés des trois vice-présidents de la CTCC dans la région de Montréal, soit M. Roger Mathieu, M. Angelo Forte et Mlle Jeanne Duval. Ces invités expliqueront les revendications de la CTCC en matière d'assurance-santé et d'éducation. L'on sait que la CTCC vient de présenter, conjointement avec la FTQ, un mémoire au gouvernement provincial réclamant l'établissement d'un plan d'assurance-santé, à base contributive, afin de compléter le plan d'assurance-hospitalisation que le gouvernement fédéral va mettre bientôt en application.

Par ailleurs, au moment où cette soirée d'études aura lieu, soit le 18 février, le mémoire de la CTCC concernant l'éducation, aura vraisemblablement été présenté au Surintendant de l'Instruction publique.

Cette soirée d'études qui aura lieu à 1281 est, rue Démonigny et qui débutera à 8.00 s'insère dans le programme d'éducation du Conseil central de Montréal.

Tous les officiers de syndicats, tous les permanents syndicaux, tous les délégués au Conseil central ainsi que les syndiqués inscrits à l'École d'Action ouvrière du Conseil central de Montréal, sont particulièrement invités.

### Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121  
domicile CL. 9-2839

### CHICOUTIMI

#### Poursuite de l'arbitrage entre l'Hôtel-Dieu et le Syndicat

La semaine dernière, le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le différend entre l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier et le syndicat de ses employés, tenait des séances publiques d'arbitrage pour entendre la preuve de l'hôpital.

Monsieur Alphonse Riverin, professeur à la Faculté de Commerce de l'Université Laval présidait ce tribunal. Il était assisté de monsieur Jacques Archambault comme arbitre syndical et de monsieur Arthur Matteau comme arbitre patronal. Me Robert Auclair était le procureur du syndicat et Me Claude Lavery était celui de l'hôpital.

Le tribunal a ajourné ses séances à vendredi de cette semaine, soit vendredi après-midi, au Palais de Justice de Chicoutimi pour permettre à l'avocat du syndicat de soumettre une contre-preuve.

Rappelons que la dernière sentence arbitrale a expiré le 6 juin dernier et qu'aucun accord n'est survenu, depuis cette date. Le différend porte principalement sur la sécurité syndicale, les heures de travail, les salaires, la rétroactivité et divers autres points.

### BAGOTVILLE

#### L'arbitrage des policiers continuera le 11 février

Lundi après-midi, au Palais de Justice de Chicoutimi, le tribunal d'arbitrage chargé de régler le différend entre la ville de Bagotville et ses policiers, tenait une séance publique.

Au cours de cette séance, Me Robert Auclair, procureur du syndicat, a fait sa preuve et Me Jean-Charles Simard, procureur de la ville, a commencé la sienne. Le tribunal a ajourné ses séances au 11 février prochain au même endroit pour permettre à l'avocat de la ville de terminer son exposé et à celui du syndicat de faire une contre-preuve s'il y a lieu.

Monsieur le juge Louis-René Lagacé préside ce tribunal d'arbi-

trage. Il est assisté de Me René Boudreau, arbitre syndical, et de Me Jules Landry, arbitre de la ville.

Rappelons que le syndicat des policiers et la ville de Bagotville sont en arbitrage parce qu'ils n'ont pu s'entendre sur les termes d'une première convention collective. Le différend porte principalement sur la cédule des heures de travail, la sécurité syndicale, les taux de salaire, l'ancienneté et la rétroactivité.

## La fusion dans les fédérations de métiers

Depuis quelques années, on assiste, dans la CTCC à la fusion de certaines fédérations professionnelles. Ainsi, la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada a absorbé la Fédération de la Boite de Carton; la Fédération Nationale du Vêtement a absorbé la Fédération Nationale des Gantiers ainsi que la Fédération du Bas Façonné et Circulaire.

La Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré est en pourparlers avec la Fédération des Travailleurs du Bâtiment et des Métiers de la Construction afin d'opérer une fusion. Tandis que dans le mouvement, on parle de réduire à 5 ou 6, le nombre des fédérations professionnelles.

Ces problèmes, on s'en rend compte, sont difficiles à régler bien qu'à l'intérieur de la CTCC, si l'on excepte les syndicats de la Fédération du Bâtiment et de l'Imprimerie en particulier, sont conçus sur la base de l'usine à organiser plutôt que sur la profession.

On se rend compte également que si les syndicats de métier sont fortement retranchés et vivent en vase clos, la collaboration avec les syndicats des autres métiers, même s'ils appartiennent à une même industrie, devient parfois difficile.

C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si certaines fédérations ou certains syndicats hésitent en face d'une fusion avec d'autres fédérations ou d'autres syndicats.

L'exemple le plus frappant de cette situation est celui que nous offre présentement le Trade Union Congress (TUC) en Angleterre qui, comme on le sait est formé de 185 unions de métier en 1957; en 1945, 191 unions de métier formaient le TUC tandis qu'en 1939, il y avait 223 unions de ce genre. Il est donc à noter que même dans les centrales syndicales à base de métiers, il s'opère une certaine centralisation. A noter qu'en même temps, le total des effectifs est passé de 4,669,000 à 8,304,000.

Un récent bulletin du TUC nous apprend d'ailleurs que la fusion de certaines fédérations pose des problèmes multiples.

Parmi les facteurs défavorables à envisager, il faut noter la nomination des officiers des fédérations unifiées, les ententes sur les problèmes d'ordre financier ainsi que la représentation sur les organismes supérieurs.

Et même quand les négociateurs de ces fusions en arrivent à une entente de base, il faut toujours obtenir l'approbation des membres des syndicats ou des fédérations concernés, ce qui reste difficile, surtout chez les travailleurs de métier qui ont lutté pour avoir une union, qui ont fait des sacrifices, croyant que seule leur union pouvait les défendre efficacement. Il est difficile de déraciner des convictions ancrées à la faveur de luttes syndicales et de lourds sacrifices.

Bien que le TUC s'emploie à favoriser la fusion des fédérations de métier, la tâche s'avère difficile puisque, d'après le dernier rapport, seulement 20 unions ont été affectées par des fusions de 1945 à 1957. Tout comme à la CTCC, le TUC est à la disposition des fédérations qui veulent entreprendre des pourparlers en faveur d'une fusion éventuelle.

THETFORD MINES

# Notre syndicat est officiellement reconnu à la mine Bell Asbestos

Le Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de Bell Asbestos de Thetford Mines vient d'être officiellement reconnu comme syndicat minoritaire par la Commission des relations ouvrières.

Cette décision de la Commission en date du 17 janvier dernier signifie que le Syndicat peut légalement représenter ses membres, rencontrer la compagnie pour défendre les griefs de ses membres et n'oblige plus les syndiqués à payer une cotisation syndicale au local 518 du District 50, comme le prévoyait la clause de sécurité syndicale dans la convention collective de travail.

Le Syndicat National a donc un pied à terre à la mine Bell Asbestos et se posera en témoin gênant pour les dirigeants du District 50.

La décision de la Commission

dit en effet que le Syndicat, même s'il est minoritaire peut se prévaloir des dispositions de l'article 17 de la Loi des relations ouvrières et représenter les travailleurs quand ces derniers prétendent que la convention collective de travail est violée ou que la Loi des relations ouvrières est violée.

Le communiqué distribué par le syndicat, après la réception de cette décision, ajoute qu'il sera maintenant difficile pour le District 50 d'agir à sa guise parce que maintenant il y aura des témoins pour épier ses gestes et protéger efficacement les travailleurs.



Photo prise à la Chute des Passes lors d'un cercle d'études dirigé par M. Fernand Villeneuve, organisateur de la Fédération Nationale des Métiers du Bâtiment. On remarque également, de gauche à droite, MM. Paul-Emile Potvin, Robert Cormier, Fernand Villeneuve, Bertrand Pilotte et Léonce Bouchard.

## 40 responsables de l'éducation syndicale à la Chute des Passes

Un communiqué que vient de nous transmettre M. Fernand Villeneuve, organisateur de la Fédération Nationale du Bâtiment, nous apprend qu'un immense travail d'éducation se poursuit chez les syndiqués de la construction à la Chute des Passes dans la région du Lac St-Jean.

Le syndicat qui groupe plus de 1,000 membres est divisé en 40 sections sous la direction d'un responsable de l'éducation. Les cours donnés à ces travailleurs sont ceux qui ont fait l'objet d'étude pendant la grève de l'aluminium à Arvida.

Le syndicat du Bâtiment de l'endroit a également abonné le service d'éducation à plusieurs

journaux, dont le Devoir, le Soleil, La Presse, l'Action Catholique, le Progrès du Saguenay. Certains articles, qui paraissent dans ces journaux ainsi que dans Le Travail, sont scrutés et commentés par les responsables de l'éducation de ce syndicat.

Ces journaux sont fournis gratuitement aux travailleurs de la Chute des Passes ainsi que de la documentation syndicale. L'on sait que la Chute des Passes est à environ 200 milles au nord de Chicoutimi et que les communications sont très difficiles en hiver et que les lieux offrent peu de distractions aux travailleurs à cet endroit.

### Le problème du chômage à "La Vie Ouvrière"

Lundi prochain, le 10 février, l'émission La Vie Ouvrière consacra une demi-heure à l'étude du problème du chômage et des solutions à apporter à cette situation.

Au cours de l'émission qui passe sur le réseau français de Radio-Canada, les auditeurs pourront entendre MM. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC; M. Maurice Bouchard, économiste et professeur à l'université de Montréal; M. Roger Provost, président de la FTQ ainsi qu'un représentant des associations patronales.

L'animateur de cette émission est M. Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'Éducation de la CTCC.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

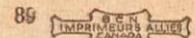
Paraît tous les vendredis.

Directeur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 875 rue Rideau, Ottawa, Ont.

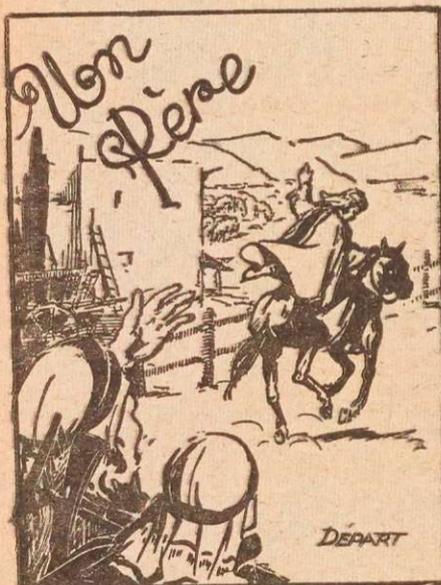


Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

## LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 35

Images de MARIE PIGNAL



1. Jésus veut donner au monde la notion de ce que peut être l'amour de Dieu pour les hommes. Pour cela, il met en scène l'amour paternel comme le plus facilement compréhensible pour tous.

Un père, dit-il, avait deux fils; le plus jeune, tenté par l'esprit d'aventure, réclame sa part d'héritage. Il vend les terres qui lui reviennent et s'en va mener joyeuse vie de par le monde.



2. Il dépense sans compter, menant une vie fastueuse. Mais tout a une fin, et un jour son escarcelle est vide; comme il n'a plus d'argent il n'a plus d'ami. Il est seul, sans ressources, en pays lointain; de plus, une famine se déclare en cette contrée, et notre étourdi se voit contraint de se placer chez un fermier qui élève des porcs.

Les bêtes mangent des caroubes, mais lui a faim, car le maître est avare et ne lui donne guère à manger.



3. Dans sa misère, le jeune homme réfléchit: "Le dernier journalier chez mon père a du pain en abondance, se dit-il, et moi, ici, je meurs de faim." Aussi, laissant là le troupeau, il prend la route. Mais il est affaibli. Il marche des jours et des jours; enfin, la ferme paternelle apparaît.

Mais qui est là, sur le chemin? Son père! Son père lui-même qui l'a vu venir et court à sa rencontre.

Le prodigue veut se jeter à genoux, demander pardon, mais son père le prend dans ses bras, le couvre de baisers et son cœur est oublié.



4. Puis on rentre à la ferme, on habille de neuf le pauvre enfant en haillons, on prépare un festin de joie.

Mais l'autre fils arrive et, devant ces préparatifs, s'informe: "Qu'est-il arrivé?" — "C'est votre frère qui est revenu", lui dit-on. Alors il s'indigne: "Pourquoi tout cela pour ce misérable?" Et il refuse d'entrer.

Son père vient le chercher: —Vous n'en faites pas tant pour moi. —Mais mon enfant, tout ce qui est à moi est à toi; vient te réjouir avec nous. Il faut savoir comprendre la bonté de Dieu. (A SUIVRE)

# La canalisation exige plus de protection pour notre marine marchande

Il n'y a pas que les syndicats de travailleurs qui réclament une plus grande protection pour notre marine marchande, mais aussi les représentants des compagnies maritimes.

C'est ainsi que la semaine dernière, les représentants de la Dominion Marine Association, réunis en congrès au Seignior Club ont réclaté une forme quelconque de protection pour la flotte canadienne des Grands Lacs, après l'ouverture de la voie maritime en 1959.

Le président de cette Association, M. R. Bruce Angus, a déclaré que la flotte intérieure canadienne sera menacée après l'ouverture des Grands Lacs aux navires du monde par la voie maritime de 27 pieds de tirant d'eau. Il suffit, dit-il, de regarder le sort de notre flotte océanique pour se rendre compte de ce qui attend notre flotte intérieure après l'ouverture du chenal de 27 pieds. Les grands océaniques pourront remonter le St-Laurent jusqu'aux limites des Grands Lacs, a-t-il ajouté.

C'est un fait indéniable. Le gouvernement canadien, pour avoir négligé de protéger efficacement notre marine marchande, a réussi à la faire disparaître complètement, de sorte qu'aujourd'hui, nous sommes à la merci des navires étrangers pour nos approvisionnements.

Par ailleurs, cette politique de lâchage et d'abandon a contribué à saboter notre industrie des chantiers maritimes.

Les armateurs des Grands Lacs qui, jusqu'ici, n'avaient pas trop protesté parce qu'ils n'étaient pas trop intéressés au transport en haute mer mais seulement au cabotage, sentent aujourd'hui que les craintes manifestées dans le passé s'avèrent fondées. Puisse leur action, jointe à celle des armateurs pour le transport en haute mer et celle des travailleurs des chantiers maritimes, amener le gouvernement à mieux protéger notre marine marchande.

## SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

# Hausse de 14 cents l'heure à des travailleurs du Bois ouvré

## Grève gagnée chez Rosita...

(Suite de la page 1)

naissance syndicale à la CRO tandis que l'employeur accepte de ne faire aucune opposition à cette demande. Cette entente vaut jusqu'à la signature d'une nouvelle convention collective.

### La convention

La convention collective de travail signée par la suite prévoit la reconnaissance du "Syndicat du Bas Façonné et Circulaire de Montréal, local Rosita Hosiery, comme seul et unique agent négociateur pour tous les employés de l'atelier; elle accorde également l'atelier syndical fermé ainsi que la retenue syndicale à la source et de tout prélèvement spécial n'excédant pas \$1.00 par semaine pendant 26 semaines.

La clause de séniorité est gouvernée par la longueur de service continu comme facteur dominant.

L'échelle des salaires prévoit un minimum garanti de 50 cents à l'embauchage et 10 cents d'augmentation à tous les trois mois jusqu'à \$1.00 pour les femmes; pour les hommes les minima sont de 70 cents à \$1.10 l'heure.

Le temps supplémentaire est payé après les heures régulières de travail de la journée tandis que des pri-

mes d'équipe de 0.01 et de 0.02 la douzaine de bas sont versées.

### Les changements de tâches

En cas de changement de tâches, le syndicat peut présenter un grief avec conciliation et arbitrage. Pendant ce temps, la moyenne horaire des trois précédant le changement doit être payée.

Tout comme les griefs ordinaires, la sentence arbitrale revêt un caractère obligatoire.

La compagnie ne pourra pas envoyer de la production à l'extérieur sans garantir aux employés une semaine complète de travail. En cas de bris de machine, toutes les parties sont fournies gratuitement et la moyenne horaire est garantie aux travailleurs pendant les réparations.

La convention prévoit également 9 congés, dont 2 payés, 2 semaines de vacances payées après 5 ans ainsi que l'appui de l'employeur à un décret dans l'industrie du Bas Façonné et Circulaire.

La convention qui est valable pour une année à compter du 3 février 1958 a été négociée par M. Jean-Noël Godin, MM. Arthur et Maurice Lapointe ainsi que François Krakowski ont dirigé la grève.

On nous informe que deux (2) syndicats de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean viennent de signer une double convention collective avec quatre (4) entreprises du bois-ouvré. Il s'agit du Syndicat National du Bois ouvré du Saguenay et du Syndicat National du bois-ouvré de Jonquière-Kénogami et des entrepreneurs Adjutor Bergeron et Fils de Kénogami, Potvin & Bouchard de Jonquière, La Compagnie Industrielle de Chicoutimi et Jalbert & Tremblay à Chicoutimi.

La convention collective signée en date du 17 janvier prévoit une augmentation de salaire de \$0.06 l'heure à tous les employés sauf aux charpentiers-menuisiers classe A et B qui ont \$0.08 de l'heure.

De plus, à partir du 23 avril 1958, tous les employés auront une augmentation de \$0.08 de l'heure. Ils auront en plus un congé payé additionnel soit, le lundi de Pâques.

Dans tous les cas, sauf à la Compagnie Industrielle de Chicoutimi, où il s'agit d'une première convention collective, les employés recevront un montant de \$50.00 à titre de rétroactivité.

Messieurs Léon Beaulier et Pierre-Julien Martel ont dirigé les négociations pour les syndicats concernés. Le règlement de ces négociations est intervenu à la suite de l'intervention du conciliateur Monsieur Léonce Cléche.



# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### Assemblée des délégués de département

Lundi dernier, les délégués de département se sont réunis en assemblée pour discuter les principaux griefs qui leur ont été soumis. Leur rapport a été communiqué aux membres du comité des griefs qui sont chargés de rencontrer les représentants de la compagnie.

### La craie rationnée

A l'avenir quand un ouvrier aura besoin d'un bâton de craie blanche, il sera obligé de signer une requisition à cet effet. Nous demandons à nos membres de prendre toutes les précautions possibles pour économiser ces bâtons de craie et éviter ainsi des dépenses exorbitantes à la compagnie!

### Nouveau navire atomique

Un contrat d'une valeur de \$21 millions vient d'être accordé à la New York Shipbuilding Corp.

de Camden, pour la construction du premier navire marchand mû par l'énergie nucléaire. La quille devrait être en place au printemps et le navire terminé en 1960.

### Les demandes syndicales dans les chantiers

Parmi les demandes faites par les ouvriers de l'aviation et des chantiers maritimes aux Etats-Unis figure une paie de séparation équivalant à une demi-journée de salaire pour chaque mois de service.

### Du travail pour les contremaitres

Depuis la semaine dernière, les contremaitres de chacun des départements font la distribution de la paie aux travailleurs sous leur juridiction. L'on sait qu'au paravant les travailleurs devaient faire la queue à l'extérieur pour attendre leur paie.

## BRIEFS FROM THE LABOR WORLD

### Labor Board Scored for Delays.

The National Union of Commercial Employees of Shawinigan (Division of Shawinigan Dairies) have entered a protest against the delay of the Quebec Labor Relations Board in hearing their case and rendering a decision.

The union had demanded the formation of an arbitration tribunal on February 8 and on the 16 of February forwarded the name of their representative to act for the union on the tribunal board.

The union also complains of delays between phases of direct negotiations, conciliation and arbitration and claim they are of sufficiently long duration and could be hurried up.

Mr. Raymond Drolet, business agent for the C.C.C.L. Central Council of Shawinigan declared that if the labor movement could exercise some control on representation, the workers would have greater confidence in the Q. L. R. B. which over the years has not shown impartiality toward the workers.

### Negotiations in Paper Industry.

Negotiations will open this year with the pulp and paper industry in the Province of Quebec and in particular in the Saguenay-Lake St. John region.

Both employers and workers are patiently waiting for the debut of talks for new labor contracts.

The principal paper mills in the Saguenay-Lake St. John district which will be negotiating labor agreements are the Consolidated Paper Corporation at Port Alfred, Prince Brothers at Jonquière and Kenogami and the St. Raymond Paper Mills at Dolbeau.

Contract negotiations will cover over 2,500 workers in this particular industry.

### Autobus drivers win grievances.

The National Autobus Drivers Union of Shawinigan C.C.C.L. have won their point through a recent decision handed down by an arbitration tribunal set up to regulate a dispute between the union and Carier et Freres Autobus Service of Shawinigan.

The grievance submitted by the chauffeurs concerned the application of a clause in the collective labor agreement which guaranteed \$5.00 a day for workers who replace other drivers on the outskirts of Shawinigan, Three Rivers and Grand'Mere.

Following the decision of the board the employer agreed to pay this sum to these workers retroactive to the date when this branch of work started.

### Something new in union demands.

Something new for bargaining-table discussions was suggested by O. A. Knight, president of the American Oil and Chemical Workers Union. He proposed, as a "long range" goal that employers be asked to pay a royalty on the company's production.

The money could be used, he contended, for catastrophic illnesses not covered by regular insurance, or for severance or layoff pay.

### One way to avoid layoffs.

In an effort to curtail layoff, The United States Rubber Company and United Rubber Workers Union have agreed on a share-the-work plan cutting schedules for workers who have been on a 40-hour work week.

Employees of the company are now to get a least 32 working hours a week.

# Health Week Points To Need For Complete National Health Plan

OTTAWA (CPA) — There are a lot more than 52 weeks in the Canadian year. We have a "Peanut Week", a "Be Kind To Animals Week", "Write a Letter Week", and someone has even suggested a "Be Kind to Your Mother-in-Law Week".

Another one of these weeks is "Health Week", February 2nd to 8th, 1958, which has been an official week in Canada since 1944. It represents the efforts of the Health League of Canada to impress on Canadians — young and old — the fact that "an ounce of prevention is worth a pound of cure".

For this one week, newspapers, radio, and TV stations, magazines and other publicity organs will donate time and space to get important health information across to the public. Clergymen of all denominations will preach sermons on health. Special speakers on physical fitness, cancer, blindness, industrial accident prevention, nutrition, etc., will address school children and appear at community service club meetings

by Don Taylor

and loads of health literature will be distributed.

There is no doubt about the thoroughness of the Health Week publicity campaign, and the League keeps up a stream of news releases and pamphlets throughout the year, but when we read some of the Health League's startling figures on Canada's health problems, we must question whether an education "blitz" alone is enough. Here are some of the statistics:

**Death of Infants** — Of the 457,715 children born in Canada last year, 6,974 were still-born. Of the live-born, 9,065 died in the first four weeks of life. Canada ranks only 10th among those nations on the better end of the infant mortality scale.

**Dental Care** — Canadians spend over \$78 million a year on dental care, but 65 percent of the population does not receive any dental care in any one year. Only one in five receives even reasonably complete dental service and there is only one dentist for every 3,000 Canadians, with population growth making the situation worse every year. Says the Health League: "The use of fluoridated water would prevent as much dental disease as all dentists are now able to treat."

**Time Lost From Work** — Based on a working force of 5,957,000, the average Canadian worker loses 9½ working days each year due to illness. At one dollar an hour for an 8-hour day, the loss in wages comes to about \$500 million annually.

**Fitness** — Only one Canadian in six has even a minimum degree of fitness according to a recent survey. Ontario has the worst record with only 10.3% of the population meeting minimum fitness standards, while in British Columbia, with the best record, only 34.8% of the population stand the test.

**Mental Health** — More hospital beds are occupied by the mentally ill at any one time in Canada than by sufferers from all other types of illness taken together. Hospital care costs for the mentally ill, currently running at over \$70 million a year, underline the need for preventive work and for personnel and facilities to cut down the number of candidates for hospitalization.

**Heart disease, cancer, alcoholism, arthritis, tuberculosis and malnutrition** are only a few of the other health problems for which the Health League has some pretty stunning facts and figures, and what they add up to is a truly national problem.

The combined annual cost to Canada for medical and dental treatment has been calculated at some \$900 millions — enough, according to the Federal Department of Transport, to build two 4-lane highways from Halifax to Vancouver.

The Health League estimates that half of all this illness could be prevented, and no doubt, much of it by mere common-sense adherence to basic rules on the part of individual Canadians. But many Canadians end up in the hospital or in the grave because early treatment of illness is a costly item which they cannot afford. Whether or not the Canadian citizen gets even routine medical, surgical, optical, dental and diagnostic care still depends quite a lot on the size of his bankroll.

In a short time, six Canadian provinces will have low-cost hospital insurance plans in operation under the Federal government's national hospital insurance scheme.

The Canadian Labor Congress, representing over one million Canadian workers and their families, recognizes the early treatment and prevention of illness as a national responsibility. It has, therefore, called upon two federal governments to implement a comprehensive national health insurance scheme, so far without result.

Such a plan would make the care and prevention of illness, as well as hospitalization, a right to be enjoyed by all Canadians — regardless of income status, and is based on a pretty reasonable assumption that more preventive care would not only lessen the ever-increasing need for hospital treatment, but would eventually cut Canada's annual health bill by a goodly amount.

## SHIPYARD NEWS & VIEWS

### Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

#### Stewards Hold Meeting.

Last Monday night the departmental union stewards held their regular meeting in the union hall, with practically every steward attending.

Reports were read on grievances which had been presented the stewards by members in different departments.

These grievances have been tabled and will be added to others upon which the grievance committee will meet with management at the next grievance meeting.

#### Chalk Rationing.

Still another new rule has been ordered by the company. From now on when a worker requires a piece of white chalk which is used for marking purposes he will be obliged to sign for it at the stores department.

We ask our members to avoid wasting these pieces of chalk and take into consideration the exorbitant cost of this commodity!

#### New Atomic Ship.

A \$21,000,000 contract for construction of the first United States nuclear-powered merchant ship has been signed with the New York Shipbuilding Corporation of Camden, N.J. it has been announced.

The ship will be union-made — that is built by members of the Boilermakers and Blacksmiths Union.

The keel-laying will take place this Spring and the ship is to be put into operation by 1960.

Canadian Vickers-built ships are also union-made.

#### Major Union Demand.

Aircraft companies and some shipyards in the United States will be asked to set up a severance-pay system for workers who are laid off their jobs, based on a half day's wage for each month of service.

### QUEBEC

## Protest Recent Arrival Of More Immigrants

Acting on a proposition made by the Brotherhood of Plumbers and Electricians, members of the C.C.C.L. Central Council of Quebec have asked the C.C.C.L. union to protest to the Federal Government against the arrival in Canada of 2,440 immigrants during the month of January 1958, while thousands of Canadian workers were without any jobs.

The C.C.C.L. was also asked to warn the Federal authorities concerning publicity which is now being used in Europe inviting, by false representation, foreigners to settle in Canada.

It seems reasonable to ask that all propaganda in favor of immigration should be abolished during the present period of serious unemployment.

#### Iron Ore Company

In the name of 20,000 affiliated members of the C.C.C.L. Central Council a protest has been made against a rule made by the Iron Ore Company of Canada which forbids the use of the French language on the railroad.

The protest has for its aim the respect for the French language on an equal basis as that of the English tongue.

#### City of Quebec

A resolution proposed by Mr. Rene Belanger, president of the Municipal and Scholastic Employees Federation, the Central Council of the C.C.C.L. has asked the City of Quebec to withdraw the bill recently presented to the Legislative Assembly of the Province of Quebec for commutation or exemption of taxes.

## Human Labor Is Not Like Any Commodity!

Some elements of management seem to regain just as heartless an attitude toward their employees as any of the 19th century "robber barons".

That's illustrated, not only by drastic current layoffs, but also by a significant incident.

Last month President T. C. Carroll of the Brotherhood of Maintenance of Way Employees gave a speech before a group of railroad executives in Chicago. He cited the massive winter furloughs and extended part-time employment of maintenance workers on the railroads. He pleaded with these executives to change this inefficient costly and humanly disastrous policy.

After Carroll's speech a representative of Railway Age, an industry magazine, asked several of the assembled executives for their reactions.

And here's what one of the executives, a railroad maintenance of way engineer, told the Railway Age reporter according to that magazine.

"What he (Carroll) doesn't realize is that we have the right to purchase all of a man's time or just part of it, as we may choose. It's just like buying any other commodity; you don't buy a truckload of coal when you need only half a truckload."

Apparently this railroad executive has never heard of the Clayton Act, which as early as 1914 wrote into the laws of our land that "the labor of a human being is not a commodity or article of commerce."

For example, it might be asked; Can a truckload of coal suffer? Does a truckload of coal have a family? The answers to those questions show clearly the difference between human beings and commodities in the market place.

The rail executive's attitude, and that of others like him, explain partly the recent massive layoffs in industry with all the hardships they entail.

The same attitude — which costs management heavily in the end — also adds to the workers own problems.

Fortunately many of Carroll's audience in Chicago showed a more positive reaction to his pleas.